

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014

Etaient présents : Mme CARROLA Paula, Mr CARTIER Michel, Mme DELCEY Roselyne, Mr GAUTHIER Jean-Yves, Mme POINTELIN Séverine, Mme ROULLIER Sylvie, Mr TRONCIN Jean-Baptiste, Mr TROUILLOT Francis et Mr VIENNET Bernard.

Absentes excusées : Mr DURANDE Patrice qui a donné pouvoir à Mr TROUILLOT Francis et. Mme RIVIERE Karine.

Secrétaire de Séance : Mr TRONCIN Jean-Baptiste

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET GENERAL :

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Général 2014 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2014				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2013 reporté		84 906.60	84 596.74	
1068 Excédent de fonctionnement				82 687.28
Opérations 2014	224 498.46	202 838.00	158 400.00	160 309.46
TOTAUX	224 498.46	287 744.60	242 996.74	242 996.74
		63 246.14	0.00	
SOLDE AU 31/12/2014			63 246.14	

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – BUDGET GENERAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **167 593.88 €**
- un déficit de fonctionnement de : **0.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 60 729.35 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 106 864.53 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 167 593.88 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -84 596.74 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 1 909.46 €

Besoin de financement F =D+E -82 687.28 €

AFFECTATION = C =G+H 167 593.88 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 82 687.28 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 84 906.60 €

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014 :

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes directes locales 2013 pour l'année 2014, comme suit :

- Taxe d'habitation : **13.62 %**,
- Taxe foncière (bâti) : **15,76 %**,
- Taxe foncière (non bâti) : **17,57 %**,
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) : **27,03 %**.

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET EAU :

Après présentation détaillée par le Maire des sections d'exploitation et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Eau 2014 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF EAU 2014				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2013 reporté		22 482.91		8 763.22
Opérations 2014	24 760.00	28 500.00	27 720.00	25 680.00
TOTAUX	24 760.00	50 982.91	27 720.00	34 443.22
		26 222.91	6 723.22	
Solde au 31/12/2014			32 946.13	

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après présentation détaillée par le Maire des sections d'exploitation et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Assainissement 2014 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2013 reporté		1 812.02		0.00
Opérations 2014	8 000.00	6 400.00	0.00	0.00
TOTAUX	8 000.00	8 212.02	0.00	0.00
		212.02	0.00	
Solde au 31/12/2014			212.02	

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 10 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET LOTISSEMENT :

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Lotissement 2014 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2014				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2013 reportés		0.00	43 505.97	
Opérations 2014	149 972.00	149 972.00	45 300.00	88 806.00
TOTAUX	149 972.00	149 972.00	88 806.00	88 806.00
		0.00	0.00	
Solde au 31/12/2014			0.00	

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 9 voix pour et 1 contre.

NOMINATION DES DELEGUES – SIVOM Henri LAMARCHE :

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du **SIVOM Henri Lamarche**

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

1^{er} délégué :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme RIVIERE Karine : 10 voix (dix voix)

- Mme RIVIERE Karine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

2^{ème} délégué :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mr TROUILLOT Francis : 10 voix (dix voix)

- Mr TROUILLOT Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

1^{er} suppléant :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme POINTELIN Séverine : 10 voix (dix voix)

- Mme POINTELIN Séverine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

2^{ème} suppléant :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme ROULLIER Sylvie : 10 voix (dix voix)

- Mme ROULLIER Sylvie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Mme RIVIERE Karine

B : Mr TROUILLOT Francis

Les délégués suppléants sont :

A : Mme POINTELIN Séverine

B : Mme ROULLIER Sylvie

Et transmet cette délibération au président du **SIVOM Henri Lamarche**

NOMINATION DES DELEGUES – SYNDICAT DE LA GRANDE PAROISSE :

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du **Syndicat de la Grande Paroisse**.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

1^{er} délégué :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme DELCEY Roselyne : 10 voix (dix voix)

- Mme DELCEY Roselyne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

2^{ème} délégué :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mr DURANDE Patrice : 10 voix (dix voix)

- Mr DURANDE Patrice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Mme DELCEY Roselyne

B : Mr DURANDE Patrice

Et transmet cette délibération au président du **Syndicat de la Grande Paroisse**

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de procéder à la désignation des membres des commissions municipales, sont désignés :

COMMISSION FORET :

- Rapporteur : Mr TROUILLOT Francis,
- DURANDE Patrice,
- GAUTHIER Jean-Yves,
- TRONCIN Jean-Baptiste.

COMMISSION CONTROLE QUALITE DE L'EAU, ENVIRONNEMENT, ECLAIRAGE PUBLIC, ASSAINISSEMENT :

- Rapporteur : Mr TROUILLOT Francis,
- CARTIER Michel
- VIENNET Bernard.

COMMISSION BATIMENTS, LOGEMENTS, SUIVI DES TRAVAUX, VOIRIE :

- Rapporteur : Mr DURANDE Patrice
- CARROLA Paula,
- GAUTHIER Jean-Yves,
- ROULLIER Sylvie.

COMMISSION LOISIRS, TOURISME, COMMUNICATION, ANIMATION :

- Rapporteur : Mr VIENNET Bernard
- CARROLA Paula,
- CARTIER Michel,
- POINTELIN Séverine.

COMMISSION ADMINISTRATIVE (REVISION LISTE ELECTORALE) :

- Rapporteur : Mr TROUILLOT Francis,
- CARTIER Michel,
- ROULLIER Sylvie

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT A LA DEFENSE ET A LA SECURITE ROUTIERE :

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un correspondant à la défense et à la sécurité routière et a donc procédé à son élection.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- Mr VIENNET Bernard a été élu à l'unanimité.

VERSEMENT INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **17 % de l'Indice 1015.**

Cette proposition est votée à l'unanimité et prend effet au **1^{er} avril 2014.**

VERSEMENT INDEMNITES DE FONCTION D'ADJOINT AU MAIRE :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu l'arrêté municipal du 18/04/2014 portant délégation de fonctions à l'adjoint au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées à l'adjoint au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Mr VIENNET Bernard, adjoint au Maire à **6,6 % de l'indice 1015**.

Cette proposition est votée à l'unanimité et prend effet au **1^{er} avril 2014**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,